



**CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES ÉLUS DE LAVAL**

**VERS UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LA
CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE**

AVIS DE LA CRÉ DE LAVAL

OCTOBRE 2004

TABLE DES MATIÈRES	Page
1. INTRODUCTION	3
2. MILIEU FAMILIAL	4
2.1 Commentaires généraux et recommandations des participants aux consultations	4
2.2 Actions pouvant être menées à Laval interpellant le milieu familial	4
3. MILIEU DE TRAVAIL	5
3.1 Commentaires généraux et recommandations des participants aux consultations	5
3.2 Actions pouvant être menées à Laval interpellant le milieu de travail	5
4. MILIEU DE VIE	6
4.1 Commentaires généraux et recommandations	6
4.2 Actions pouvant être menées à Laval et interpellant le milieu de vie	6
5. CONCLUSION	7

1. INTRODUCTION

Le 9 septembre 2004, monsieur Claude Béchar, ministre du Ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), invitait la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ de Laval), à lui déposer un « avis écrit » au plus tard le 8 octobre, formulant commentaires et pistes d'action qui permettraient au Gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec une Politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille, d'ici la fin de l'année 2004.

Le MESSF, par le biais de son document de consultation intitulé « Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille », identifie trois lieux d'intervention où pourraient s'articuler des mesures facilitant la conciliation travail-famille : le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie. Des considérants et des questions ont été posées par le MESSF pour chacun de ces milieux.

Afin de répondre à l'invitation du MESSF, la CRÉ de Laval a organisé deux consultations, les 22 et 24 septembre dernier. Vingt-et-une personnes, provenant de 17 organisations et directement interpellées par la problématique de la « conciliation travail-famille », ont participé aux consultations et ont répondu aux vingt questions du MESSF.

Le présent avis émet des commentaires et des recommandations de même que des actions, que les partenaires de la région sont prêts à mener afin de rendre effective la « conciliation travail-famille ».

2. MILIEU FAMILIAL

2.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ET RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS

- La « famille » doit être reconnue comme le pivot de la société et comme une priorité pour tous les acteurs de la communauté. Elle doit être considérée comme une valeur fondamentale tant pour le gouvernement que pour les différents milieux dans lesquels elle évolue. Un changement de mentalité, en faveur de la famille, est donc nécessaire et devrait constituer un projet de société basé sur la revalorisation et la reconnaissance de la famille en tant que valeur sociale.
- Avoir des enfants est un choix personnel; dans une société qui valorise la consommation, il appartient aux parents de faire des choix afin de mieux concilier le travail et la famille. Ces choix peuvent entraîner une diminution du revenu familial, mais ils peuvent aussi améliorer la qualité de vie. Les familles ont donc une responsabilité en matière d'aménagement du temps de sorte à situer les enfants au cœur de leurs préoccupations. L'État ne peut pas être responsable de tout.
- Étant donné que la « famille » appartient à l'espace privé, il nous apparaît difficile d'envisager des mesures qui pourraient influencer la répartition des tâches domestiques entre les hommes et les femmes, de manière à alléger plus particulièrement le travail des femmes. Cependant, le gouvernement peut intervenir auprès des familles par le biais de mesures fiscales ou de modifications aux normes du travail. À cet effet, les personnes consultées ont suggéré, entre autres, que le congé annuel payé passe de deux à quatre semaines, permettant ainsi aux parents, par exemple, de prendre en charge la garde de leurs enfants lors de congés scolaires. Le gouvernement pourrait aussi réaliser une campagne promotionnelle en matière de conciliation travail-famille et ainsi, avoir un impact potentiellement positif sur les réalités des familles afin de sensibiliser les acteurs de la communauté à l'importance de supporter les familles.
- Si le gouvernement souhaite intervenir par des mesures fiscales, les consultations indiquent qu'il faudrait privilégier les familles monoparentales, les familles à faible revenu, les aidants naturels et les familles ayant des enfants handicapés.
- Le vieillissement de la population interpelle les proches parents, particulièrement les femmes, en tant qu'aidants naturels. Cette réalité ajoute une difficulté supplémentaire à la conciliation travail-famille et représente une source d'épuisement. Plusieurs programmes et mesures devraient être mis en œuvre afin de les soutenir, compte tenu que l'action bénévole des aidants naturels génèrent des économies substantielles à l'État.

2.2 ACTIONS POUVANT ÊTRE MENÉES À LAVAL INTERPELLANT LE MILIEU FAMILIAL

- Supporter régionalement toute campagne promotionnelle réalisée par le gouvernement;

- Poursuivre la régionalisation de la planification et du développement des services de garde à Laval, en favorisant l'adaptation des modes de garde à la réalité des familles et en mettant l'accent sur la qualité des services.

3. MILIEU DE TRAVAIL

3.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ET RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS

- La région de Laval constitue un bassin important de petites et moyennes entreprises. Plusieurs d'entre elles ne disposent pas de gestionnaires attitrés aux ressources humaines qui pourraient introduire des mesures innovantes en matière de conciliation travail-famille. Plusieurs entreprises de Laval affirment avoir des difficultés en matière de recrutement de main d'œuvre; la relève n'est pas assurée, même dans les grandes entreprises. Actuellement, la plupart des PME de Laval n'ont pas de mesures favorisant la conciliation travail-famille. Il faut dire cependant que certaines professions se prêtent plus facilement à l'organisation d'horaires flexibles alors que certains types de production nécessitent la présence d'employés à des heures fixes. De plus, la dimension des équipes de travail joue également un rôle dans la capacité des employeurs à mettre de l'avant des mesures de conciliation travail-famille.
- Pour toutes ces raisons, il nous apparaît difficile d'envisager des mesures coercitives en matière de conciliation travail-famille. Nous croyons que c'est par la valorisation des atouts liés à la conciliation travail-famille, sur le plan de l'attraction et de la rétention de la main-d'oeuvre que la conciliation travail-famille pourra graduellement s'implanter dans la culture des entreprises. Il faut donc faire en sorte que les employeurs perçoivent la conciliation travail-famille comme une stratégie d'affaire, une valeur ajoutée, leur permettant non seulement d'attirer la main d'œuvre mais aussi de la retenir.
- Une campagne de sensibilisation et d'éducation en matière de conciliation travail-famille devrait être réalisée par le gouvernement en collaboration avec les régions. Elle pourrait faire connaître les impacts économiques de la conciliation travail-famille, mettre en valeur les différentes mesures existantes, les histoires à succès, particulièrement celles vécues dans les PME; des témoignages pourraient aussi être utilisés.
- Cependant, sans incitatifs financiers de la part du gouvernement, les entreprises manifesteront moins d'ouverture à investir dans la réalisation de politiques de gestion des ressources humaines qui intégreront des mesures de conciliation travail-famille.

3.2 ACTIONS POUVANT ÊTRE MENÉES À LAVAL INTERPELLANT LE MILIEU DE TRAVAIL

- Supporter régionalement toute campagne promotionnelle du gouvernement en matière de conciliation travail-famille;

- Mobiliser les différents acteurs oeuvrant auprès des entreprises et les entrepreneurs en vue de les sensibiliser aux différentes mesures de conciliation travail-famille : Emploi-Québec région Laval, CLD, MDERR, Chambre de commerce et d'industrie de Laval, Regroupement des jeunes gens d'affaires lavallois, Réseau des Femmes d'affaires du Québec, région Laval, Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional concerté et intégré en matière de conciliation travail-famille en entreprise.

4. MILIEU DE VIE

4.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ET RECOMMANDATIONS

- « Le manque de temps » caractérise le quotidien des familles et constitue une source de « stress » pour les parents et les enfants. Tous les acteurs de la communauté devraient œuvrer de sorte à situer la famille au cœur de leurs préoccupations. En conséquence, il faut repenser à l'organisation des services et favoriser la mise en commun des ressources afin de faciliter l'organisation du « temps des familles » pour permettre aux familles de disposer de plus de temps. Le modèle des « bureaux du temps », implanté dans divers pays européens, pourrait être expérimenté avantageusement à Laval.
- Les services offerts par la collectivité ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité des familles d'aujourd'hui qui doivent composer avec des horaires atypiques (une précarité d'emploi, le travail autonome, etc.).
- L'entraide au sein de la communauté, la pérennisation des services offerts par les organismes oeuvrant auprès des familles défavorisées, l'aide aux devoirs, l'harmonisation des services et l'accessibilité aux infrastructures communautaires, scolaires et municipales faciliteraient grandement la vie des familles.
- Les changements dans les types d'horaires de travail vont amplifier les problématiques de la conciliation travail-famille. Les services offerts dans la communauté sont encore en fonction des horaires conventionnels.

4.2 ACTIONS POUVANT ÊTRE MENÉES À LAVAL INTERPELLANT LE MILIEU DE VIE

- Mobiliser les partenaires du milieu de vie, concernés par la Politique conciliation travail-famille;
- Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action intégré et concerté afin de développer à Laval une culture de la famille auprès des partenaires du milieu de vie et d'harmoniser les horaires des services publics (écoles, services de garde, services municipaux, transports publics et scolaires, etc.) avec les besoins des familles.
- Poursuivre les efforts de la région de Laval en vue de faciliter toutes formes de services en ligne.

5. CONCLUSION

La majorité des acteurs socioéconomiques de Laval sont d'avis que la conciliation travail-famille est une priorité pour la famille. Elle constitue, non seulement un moyen privilégié d'articuler les activités familiales, professionnelles et sociales et de conserver la maîtrise du temps mais elle permet aussi de resituer la famille en tant que valeur sociale.

La conciliation travail-famille est aussi d'une importance capitale pour l'avenir de la société en raison de son impact sur la décision ou non d'avoir des enfants et sur la capacité des aidants naturels à supporter leurs proches.

La réflexion lavalloise menée dans le cadre des consultations « conciliation travail-famille » nous indique que les structures et les modes de fonctionnement de nos institutions ont besoin d'être davantage adaptés aux nouvelles réalités des familles. Pour ce faire, une mobilisation des partenaires est requise et Laval constitue un lieu favorable à cette mobilisation.

Un partenariat pourrait se concrétiser par la conception et la réalisation d'un plan d'action concerté intégrant un ensemble d'actions destinées au milieu familial, au milieu de travail et au milieu de vie. Les partenaires sont d'avis que la CRÉ de LAVAL est la mieux placée pour en assumer la coordination dans la mesure où une entente avec le gouvernement du Québec à cet effet était signée.

L'appui du gouvernement du Québec apparaît nécessaire, notamment dans le déploiement d'une campagne promotionnelle provinciale en matière de conciliation travail-famille. Cette campagne, supportée en région, pourrait être un élément déterminant pour sensibiliser et convaincre, tant les employeurs que les travailleurs du rôle qu'ils ont à jouer en matière de conciliation travail-famille.

Par ses commentaires et recommandations adressés au Gouvernement du Québec, et par les actions qu'elle propose, la CRÉ de Laval croit, en partenariat avec le gouvernement, pouvoir répondre à plusieurs besoins manifestés par les familles lavalloises et contribuer au développement de communautés durables dans la région; communautés où tous les acteurs, dans leur organisation de services, tiendront compte du « Temps des familles ».